

DÉPARTEMENT DE LA SOMME**ARRONDISSEMENT D'AMIENS****FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE D'ÉNERGIE DE LA SOMME****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU**

SÉANCE DU 6 JUILLET 2023

DATE DE CONVOCATION :
28/06/2023
DATE D'AFFICHAGE :
07 /07/2023
NOMBRE DE MEMBRES :
- Inscrits : 18
- Présents : 14
- Absents : 4
- Votants : 14
- Pour : 14
- Contre : 0
- Abstention : 0
<u>OBJET :</u>
Candidature au programme ACTEE « Chêne » porté par la FNCRR
(Action des collectivités territoriales pour l'efficacité énergétique)
Candidature commune avec le SE 60 et le SIECF
Territoire d'énergie Flandre

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 6 juillet à 9 heures 30, le Bureau de la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme, légalement convoqué s'est réuni dans les locaux de la FDE 80, 3 rue César Cascabel, Pôle Jules Verne 2 à BOVES, sous la présidence de M. Franck BEAUVARLET.

Etaient présents : 14 membres sur 18 convoqués, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents et excusés : 4 membres.

Monsieur Gérard LEFEBVRE a été nommé secrétaire de séance.

La séance étant ouverte, Monsieur le Président rappelle que dans le cadre du plan de relance national, la FNCCR territoire d'énergie lance le programme ACTEE Chêne, lié au programme ACTEE + officialisé par la publication de l'arrêté du 28 novembre 2022. Ce programme s'inscrit dans la continuité des précédents ACTEE 1 et 2 pour lesquels la FDE était déjà lauréate aux côtés du SIECF et le SE60.

Dans la Somme, en 2023 les précédents programmes ACTEE 2 ont déjà permis :

- Le diagnostic de 29 chaufferies répartis sur 14 collectivités dont 1 EPCI et le diagnostic de 69 bâtiments répartis sur 21 collectivités et 4 EPCI
- L'acquisition de matériel de mesure et de télérelève des consommations d'énergie ; et d'un logiciel de gestion patrimonial,
- Le financement pendant 3 ans d'un économe de flux agissant en renfort sur les actions d'efficacité énergétique auprès des EPCI nouvellement adhérents.

Fort du travail déjà entrepris par le groupement d'entente, les 3 syndicats souhaitent accentuer la mutualisation de leurs compétences afin de poursuivre l'offre d'accompagnement à la rénovation énergétique pour les bâtiments des collectivités adhérentes.

Dans le contexte général d'accentuation des enjeux climatiques et de durcissement des obligations réglementaires d'actions de réduction des consommations d'énergie dans les bâtiments tertiaires, les collectivités manifestent plus que jamais le besoin d'un accompagnement renforcé de la FDE 80.

**Candidature au programme
ACTEE « Chêne » porté par
la FNCRR**

**(Action des collectivités
territoriales pour l'efficacité
énergétique)**

**Candidature commune avec
le SE 60 et le SIECF
Territoire d'énergie Flandre**

.../...

La candidature au programme ACTEE Chêne, devrait permettre de donner les moyens financiers à la FDE 80 de poursuivre les missions de diagnostics énergétiques et de maîtrise d'œuvre pour des projets de rénovations globales, ainsi que la possibilité de financer un poste d'économe de flux.

Il apparait donc opportun de s'inscrire, dans une candidature commune, en vue de bénéficier du programme ACTEE Chêne.

Il est proposé au Bureau :

- d'autoriser le Président à déposer un dossier commun de candidature avec le SE 60 et le SIECF territoire d'énergie Flandre au programme ACTEE Chêne ;
- de mener l'ensemble des démarches nécessaires à la réalisation des objectifs et actions fixés dans le programme ACTEE Chêne.

Après en avoir délibéré, le Bureau :

- autorise le Président à déposer un dossier commun de candidature avec le SE 60 et le SIECF territoire d'énergie Flandre au programme ACTEE Chêne ;
- et à mener l'ensemble des démarches nécessaires à la réalisation des objectifs et actions fixés dans le programme ACTEE Chêne.

Fait et délibéré en séance
les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme

Le Président,

Franck BEAUVARLET

